

Instruction des projets label bas carbone

7 avril 2022

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/Service PRICAE
pôle climat air énergie

Déconcentration du label bas-carbone à partir du 1^{er} mars 2022

DREAL devient service instructeur et relais du label dans les territoires

→ instruction et labellisation des projets

Contact DREAL : Service Prévention des risques industriels, climat air énergie (Service PRICAE) / Pôle climat air énergie (Pôle CAE)

Adresse de messagerie Label Bas-Carbone DREAL Auvergne- Rhône-Alpes : lbc.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Les projets label bas-carbone en Auvergne-Rhône-Alpes au 01/03/2022 :

12 projets labellisés en région Auvergne-Rhône-Alpes

- 11 en forêt (54 ha concernés par des projets forestiers labellisés)
- 1 projet de plantation de verger (3,54 ha concernés)
- potentiel de réductions d'émissions générées sur 30 ans de **9 391 tCO2 évitées ou séquestrées**

13 projets notifiés et 7 en cours d'instruction en région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour aller plus loin :

- Site web national du Label Bas Carbone : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>
- La page dédiée sur le site internet de la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/label-bas-carbone-r5087.html>
- Webinar de présentation générale du Label : https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=wfd8HHx9Vt4&feature=emb_logo

L'obtention du label

1. Notification

- Notification de l'intention via un formulaire
- Précision de la méthode utilisée

2. Demande de labellisation

- Demande de labellisation : DDP
- Engagement du porteur de projet à accepter les contrôles

3. Instruction

- Effectuée par la D(R)EAL
- Délai de deux mois
- Possibilité d'adresser des questions de clarification

4. Labellisation

- Si refus, explications
- Si acceptation, projet inscrit sur la page internet du LBC
- Absence de réponse équivaut à acceptation

5. Certification

- Certification sur la base du rapport de suivi et du rapport d'audit
- Identification du/des financeurs et attribution des crédits carbone générés

Fonctionnement général :

1^{ère} étape pour un demandeur : remplir le formulaire « **Inscription en tant que demandeur de Label bas-carbone** » à cette adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-en-tant-que-demandeur-de-lbc>

2^{nde} étape pour un demandeur : remplir **le formulaire de dépôt de dossier relatif à la méthode de son choix** et dans lequel entre son projet.

Il peut

Notifier son projet
uniquement

OU

Notifier son projet et le
déposer simultanément

Le demandeur doit envoyer un message lors du dépôt du dossier complet

Petits conseils pour remplir un dossier :

- Lire la méthode (avant de constituer un dossier)
- Regrouper au maximum les pièces justificatives
- Numérotez les pièces justificatives
- Ajouter des éléments de compréhension supplémentaires (dans le cas de projets complexes).